



Calendrier

Jun, juillet, août, septembre 2021

Permanences de juin, juillet, août et septembre : Notre local va s'ouvrir à nouveau les mercredis de 17 h 30 à 19 h selon le calendrier suivant :

- Juin : le 30
- Juillet : les 7, 21, 28
- Août : les 4, 11, 18, 25
- Septembre : les 1, 8, 15

Quelques informations

Nous l'avons déjà relevé à plusieurs reprises : un des aspects positifs de cette pandémie et du confinement a été pour notre association, comme pour beaucoup d'autres l'opportunité de mettre en place et développer la visioconférence et les réunions à distance.

Ainsi, en mai nous avons fait connaissance virtuellement, dans le cadre de la formation en Généalogie des débutants avec certains de nos nouveaux adhérents et pu répondre à leurs premières interrogations et à leurs besoins personnels dans le cadre de leurs recherches.

Nos activités dans le domaine de la lecture d'actes reprendront dès le 15 septembre prochain, sous un mode hybride, c'est-à-dire avec un groupe en présence et un autre à distance par visioconférence.

Paléographie

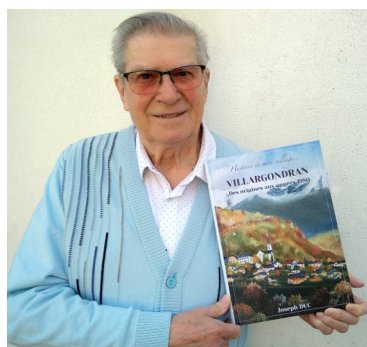
Les cours de paléographie (payants), devraient reprendre en octobre selon le même format que 2020/2021. Le coût total de ces cours est d'environ 100 € (en fonction du nombre d'inscrits) dont un tiers pris en charge par l'association, soit un reste à charge par personne de 70/75 € pour 8 X 3 heures de cours, soit 24 h, en principe un samedi matin par mois de 9 h à 12 h. Pour finaliser les inscriptions, jil est demandé un chèque d'acompte de 35 €, à verser courant juin prochain.

Bien qu'il s'agisse du même type d'écrits, le niveau des cours est plus difficile que la lecture d'actes, avec une "qualité" d'enseignement supérieure. Des informations complémentaires vous parviendront en début de mois prochain lorsque nous aurons arrêté le calendrier des cours 2021-2022.

Histoire de mon village VILLARGONDRAN

Des origines aux années 1980

Ecrit par Joseph Duc



Né à Villargondran, **Joseph DUC** s'est toujours intéressé à l'histoire de sa famille et à l'histoire de Villargondran au fil des siècles. Ce passionné de généalogie, membre fondateur et ancien Président de Maurienne Généalogie, également ancien conseiller municipal puis adjoint a relevé durant plus de 30 ans les petites anecdotes et les grandes

décisions dans les archives municipales et paroissiales de Villargondran, il a également fait ses recherches aux archives Départementales et diocésaines.

A l'origine, Villargondran était un petit village niché sur la colline en amont de Saint-Jean-de-Maurienne.

Il avait cependant une certaine notoriété avec son château « de la Garde », résidence secondaire des évêques de Maurienne, et sa « Maison Blanche » du seigneur Rapin.

Ce livre retrace son histoire à travers les siècles et plus particulièrement :

- La vie paroissiale et religieuse, la construction de l'église, des chapelles, les confréries, les fondations . . .

- L'administration de la commune, la construction de la mairie-école, l'évolution de la population, les noms de famille, les personnalités marquantes, l'instruction, les écoles, la vie économique, les carrières, les vignes, Pechiney, . . .

- Les grands malheurs que connut la commune avec son torrent, le Rieu-Bel, qu'il a fallu dompter, le village incendié en 1944, son hameau des Resses dévasté par les crues de l'Arc en 1957. . .

- Les joies et les souffrances de la vie quotidienne : les maladies, l'armée, les fêtes, les accidents mortels, les faits divers, les procès,

« Ce n'est pas la grande histoire de la Maurienne qui est présentée dans cet ouvrage, mais l'histoire d'un petit village qui nous parle simplement de la vie de nos ancêtres »

210 x 290 mm – 328 pages - 80 photos d'archives

Prix public : 15 € (possibilité d'envoi en colissimo : 9,15 €)

Il est possible de retirer ou commander ce livre :

- Chez l'auteur : Duc Joseph – 21 rue Philomène Durieux – 73300 Villargondran

- A la librairie « Des livres et vous » Le Forum à Saint-Jean-de-Maurienne

- A la mairie de Villargondran

- Ou par mail : duc-joseph@wanadoo.fr ou tél 06 61 17 14 89

De l'utilité des recensements

1801 : premier recensement par Bonaparte dans 98 départements. Jusqu'en 1936, les recensements sont appelés dénombremments. Depuis 1870, ils sont commandés par le gouvernement pour tout le territoire. la périodicité quinquennale est instaurée par l'ordonnance de janvier 1822 et elle est respectée jusqu'en 1946 (hormis en période de guerres) ; puis les périodes intercensitaires s'allongent jusqu'en 1999. Elle est finalement abolie en 2004 au profit d'une autre procédure qui établit une distinction entre les communes de moins de 10 000 habitants (recensement exhaustif tous les cinq ans à raison d'1/5e des communes chaque année) et celles de plus de 10 000 habitants (enquête annuelle par sondage auprès d'un échantillon de leur population).

« Le gros avantage des recensements, c'est que la loi des 100 ans ne s'applique pas à eux. Les recensement sont communicables au bout de 30 ans après l'année en cours, ils donnent la situation de chaque individu résidant dans la commune à une adresse donnée: le généalogiste a devant lui toute la famille. »

Les informations figurant dans ces documents sont primordiales en généalogie. Ils permettent des recoupements avec d'autres documents et d'autres sources. On peut suivre l'évolution d'une famille parfois sur plusieurs générations, déterminer la composition de chaque ménage sur une longue période avec précision ; les recensements sont aussi un auxiliaire de l'état civil en cas de lacunes.

Les recensements sont classés à la lettre M aux archives départementales ou F des archives communales,

De grandes agglomérations s'organisent par arrondissement, puis par quartier au sein de ses arrondissements, puis par ordre alphabétique des rues au sein de chaque quartier.

Dans les communes de moindre importance, les recensements s'organisent par ordre alphabétique des rues, par lieu-dit pour les villages et plus rarement par ordre alphabétique du patronyme des habitants.

Il reste malgré tout plus simple de les consulter en connaissant une adresse au préalable, d'où l'utilité des listes électorales dans ce genre d'opération. On accède alors à des informations sur la composition du foyer et à son évolution : grands-parents, parents, enfants, belle-fille, cousins, enfants en nourrice, domestiques, etc...

En 2018, la Maurienne comptait 44 289 habitants (soit un peu plus de 10 % des habitants de la Savoie pour la même année), en 2004 : 44 462 habitants, en 1990 : 41 193 habitants (sources INSEE). Notre territoire couvre en 2020, 53 communes.

Si les tendances démographiques récentes se maintenaient, le taux de croissance annuel moyen de la Maurienne ne cesserait de diminuer jusqu'en 2040. A cet horizon, la population pourrait atteindre 53100 habitants, ce qui correspond à une faible augmentation.

« Les renseignements qui y figurent sont variables selon les années (le plus complet et le plus volumineux est celui de 1851) ; le nom, le prénom, sont indiqués dans tous les recensements. De 1836 à 1901 figure l'âge de la personne, de 1906 à 1936 l'année de naissance et depuis 1946 la date de naissance complète. Le lieu de naissance est inscrit en 1872, 1876 et à partir de 1906. La position dans le ménage est donnée à partir de 1881 ; chef de famille, sa femme, son fils, sa fille, sa bru, sa mère, etc... Entre 1836 et 1876, il est indiqué si la personne est mariée, célibataire ou veuve ».

La profession est indiquée dans tous les recensement et de 1901 à 1936, il y est également consigné si la personne est patron, ouvrier ou employé avec éventuellement le nom du patron.

La nationalité figure en 1851, 1872, 1876 et depuis 1886. Les religions, infirmités et maladies sont mentionnées seulement dans le recensement de 1851. L'adresse est systématiquement donnée et depuis 1962, figure la commune de résidence lors du recensement précédent

Les années de recensement de la population française sont : 1801, 1806, 1821, 1826, 1831, 1836, 1841, 1846, 1851, 1856, 1861, 1866, 1872 au lieu de 1871 pour raison de guerre, 1876, 1881, 1886, 1891, 1896, 1901, 1906, 1911, 1916 n'a pas eu lieu pour raison de guerre, 1921, 1926, 1931, 1936, 1941 n'a pas eu lieu pour raison de guerre, 1946, 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2004 partie 1.

Recensement de 1831 : la rubrique « Âge » est absente. A la place une rubrique « Année de naissance », qui réapparaîtra à partir du recensement de 1906.

Recensements de 1881, 1886 et 1891 : la rubrique « Situation personnelle » est définitivement remplacée par la rubrique « Position dans le ménage ».

Rubriques supplémentaires du recensement de 1831 :

- sachant lire et écrire
- Contribution au rôle de la commune
- Non imposition
- Nature de la couverture des maisons

Rubrique supplémentaire du recensement de 1841 :

- Nature de la couverture des maisons

Rubriques supplémentaires du recensement de 1851 :

- Religion
- Infirmités ou maladies

Rubrique supplémentaire des recensements de 1872 et 1876 :

- Lieu de naissance (réapparaîtra de 1901 à 1936)

Recensements de 1896 et 1901 : rubrique « Année de naissance » inexistante. A sa place, « Âge », qui existait depuis 1836 et en permanence depuis 1846.

Recensements de 1968 et 1975 : rubrique « Année de naissance » remplacée par une rubrique « Date de naissance ».

Rubriques supplémentaires des recensements de 1901 à 1936 :

- Lieu de naissance (rubrique déjà apparue en 1872 et 1876)
- Position sociale (patron, ouvrier ou employé, avec indication de l'éventuel patron)

Rubrique supplémentaire des recensements de 1962, 1968 et 1975 : Résidence au précédent recensement (pour 1962, la date retenue est le 1^{er} janvier 1956).

Recensements Sous l'Ancien Régime:

Ils sont rares et à but fiscal : il s'agit des dénombremments de feux : rôle de taille, de capitation..

Ces rôles sont conservés :

- aux archives départementales dans la série C (fonds de l'intendance ou de l'élection)
- aux archives communales dans la série CC (finances, contributions)

Des recensements de feux sont établis à la fin du Moyen Age (14^e et 15^e siècles) : **les rôles de fouage** (série B des archives départementales).

Les terriers et censiers recensent les chefs de famille (les tenanciers redevables du cens au seigneur) : séries E, G et H des archives départementales. Certains de ces documents ne sont pas aux archives départementales et se trouvent encore entre les mains des descendants de ces familles nobles.

Galériens, bagnards, transportés

Jusqu'en 1956, les crimes furent punis gravement en France. Les criminels connurent l'ère des galères où ils devaient ramer toute la journée, les coups de fouet et les tortures. En 1560 fut créée la Chiourme, c'est-à-dire que les condamnés aux travaux forcés furent affectés aux galères. De nombreux systèmes pénitentiaires se succédèrent, tantôt adoucis par la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen. En 1840, il y a une telle concentration de forçats que des menaces pèsent sur la population ; ils sont « dangereux et ils coûtent cher ». Aussi Napoléon III décide-t-il d'exporter ces criminels vers des contrées lointaines (Guyane, Nouvelle Calédonie), c'est la Transportation, même si certains bagnes restent en activité sur le territoire français et c'est le cas de celui de Toulon. De 1852 à 1938, la population des bagnes coloniaux se monta à environ 100 000 personnes.

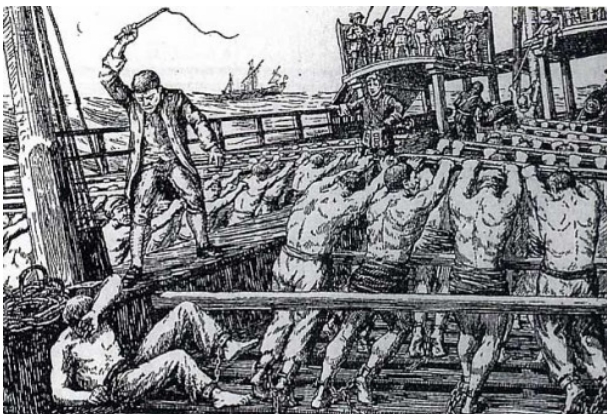
Jusqu'au 19^{ème} siècle, la condamnation s'effectuait par envoi aux galères (Brest, Bordeaux, Dunkerque, Marseille, Rochefort, Saint Malo), ou aux bagnes portuaires (Brest, Cherbourg, Le Havre, Lorient, Toulon) et sous Napoléon Ier dans des ports étrangers (Gênes, Nice...). Elle fut supprimée sous Napoléon Ier et remplacée par les travaux forcés (bagne de Villefranche sur Mer mais aussi coloniaux, algériens, africains et pénitenciers corses.)

Les **galériens** étaient le plus souvent des déserteurs, des contrebandiers du sel, des protestants qui pratiquaient l'Eglise Réformée, condamnés de droit commun (voleur, assassin...). Ils étaient marqués au fer rouge sur l'épaule **GAL**.

Quant aux prisonniers envoyés au bagne, ils pouvaient être condamnés à 5 peines ; travaux forcés, détention longue durée, déportation, relégation, réclusion.

Les **travaux forcés** sont des peines infamantes ; les prisonniers traînent un boulet à leurs pieds. Ils sont toute leur vie sous la surveillance de la Haute Police d'Etat. Ils sont condamnés pour des délits qui ne sont pas tous de même nature ni de même niveau : premier ou second crime, contrefaçon de monnaie, faux en écriture contre l'administration ou contre des privés, viol sur enfant de moins de 15 ans, séquestration de personne pendant plus d'un mois, banqueroute frauduleuse, pillage de marchandises, libertinage, non paiement des impôts, braconnage et religion protestante. Le condamné est aussi marqué au fer rouge : **TF** pour travaux forcés et **TP** pour travaux à perpétuité.

Le généalogiste qui traque son ancêtre bagnard aura à sa disposition de nombreuses archives : municipales (ports), départementales, nationales, archives militaires et d'Outre-mer. Il faut d'abord rechercher la procédure de jugement, puis les dossiers de peines purgés puis aux Archives. Nous reviendrons dans un prochain bulletin sur la méthodologie de recherche.



Josette Limousin

Recherches extra-mauriennes

Une cousine m'ayant demandé de faire son arbre sur 5 générations, je n'avais à remonter que sa branche maternelle. Chouette, moitié moins de travail à faire...

Déjà, plusieurs ascendants avec père inconnu, puis enfant reconnu par mariage ultérieur, parfois même jusqu'à 9 ans d'intervalle !

Je viens ici vous partager une recherche sur son grand-père maternel, Jean, qui soulevait une interrogation :

« adopté comme Pupille de la Nation par Jugement du Tribunal Civil de Niort en date du 4 février 1926 ».

A snippet of a handwritten document in French, mentioning 'Pupille de la Nation' and a date of '4 février 1926'.

En soi, Pupille de la Nation, c'est une situation connue, mais ce qui m'étonnait, c'est que ses 2 parents étaient encore vivants au moment de ce jugement.

J'ai donc eu l'idée d'aller voir la fiche matricule de son père, Eugène, et là, tout s'est éclairé !

A handwritten military service record (matricule) for Eugène. The text is written in cursive and includes details about his military service, injuries, and pension status. Key phrases include 'DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES', 'Incorporé à compter du 9 octobre 1913', 'Soldat de 2^e classe', 'Rapatré d'Allemagne dans un convoi de grands blessés', 'Proposé pour une pension de 5^e classe pour (Enucléation de l'œil gauche. Fracture des os malaire gauche et du nez)', 'Admis à la pension de retraite de 635 francs par Décret Nlle du 30 Juin 1913', 'R.d.C. le 30 Juin 1916', 'Invalidité temporaire de 70% par la Commission de Réforme de Tours du 15 Novembre 1927', 'pour 1^o « déjà titulaire d'une pension de 65% pour énucléation de l'œil gauche » 2^o « Défiguration par cicatrice de la pommette gauche et de la région sous-orbitaire et perte de substance osseuse aux dépens de l'os malaire »', 'Pension de 1800 francs de céder par Arrêté en date du 26 Novembre 1928 avec jouissance du 6 Mars 1925 (Avis Médical n°1034081 en date du 27 Décembre 1928)'. The bottom of the page is highlighted in blue.

« Incorporé à compter du 9 octobre 1913. Arrivé au corps ledit jour. Soldat de 2^e classe. Rapatrié d'Allemagne dans un convoi de grands blessés. Avis M.G. Juillet 1915. Proposé pour une pension de 5^e classe pour (Enucléation de l'œil gauche Fracture des os malaire gauche et du nez)... Par la Commission spéciale du dépôt de convalescence de Bordeaux du 9 novembre 1911... Admis à la pension de retraite de 635 francs par Décret Nlle du 30 Juin 1913. R.d.C. le 30 Juin 1916. Invalidité temporaire de 70% par la Commission de Réforme de Tours du 15 Novembre 1927, pour 1^o « déjà titulaire d'une pension de 65% pour énucléation de l'œil gauche » 2^o « Défiguration par cicatrice de la pommette gauche et de la région sous-orbitaire et perte de substance osseuse aux dépens de l'os malaire ». Pension de 1800 francs de céder par Arrêté en date du 26 Novembre 1928 avec jouissance du 6 Mars 1925 (Avis Médical n°1034081 en date du 27 Décembre 1928) »

On ajoutera que ce fameux Eugène a été blessé le 22 Août 1914 à Brèves, et qu'il a été décoré de la Médaille Militaire et Croix de Guerre avec palme. Ordre 282 p D. du 28 Avril 1916 et qu'il a été autorisé à porter la médaille de la victoire.

En résumé, j'ai découvert une petite histoire de la Grande Histoire : ma cousine a un aïeul revenu de guerre « gueule cassée » !

Blandine Dujour

Le hameau de Planchamp

Au cours d'une balade le long du Bugeon, au dessus de Notre Dame du Cruet, nous avons découvert un ancien hameau : quelques ruines ça et là mais surtout un joli four à pain reconstruit et des abords bien aménagés. Un tableau nous relate la vie de cet ancien hameau, par la voix et le témoignage d'une ancienne habitante :



Cadastré de 1867

« Pour y accéder, il fallait prendre le chemin des cascades long de 1 kilomètre et demi environ, sur un sentier caillouteux et non déneigé en hiver qu'on parcourait chaussés de galoches. Le hameau comprenait un four à pain, des hangars, des greniers et plusieurs maisons chacune avec une petite pièce d'habitation et une grange-écurie. Après la guerre de 1939-1945, seule la famille de François Rencurel né en 1870, y vivait toute l'année. Les quatre autres propriétaires, Eugène Clément, Joseph André, Joseph Magnin et Joseph Villard occupaient leurs maisons 15 jours en automne et 15 jours au printemps



pour les semailles et les récoltes, faire paître vaches et chèvres, brebis et agneaux, soit pour le lait, le fromage, la viande, la laine. Il fallait descendre le lait à la fruitière de Notre Dame du Cruet où chacun faisait son beurre et son fromage.

Le four, mémoire vivante des habitants a été restauré en 2017|2019

Jusqu'en 1949, à 50 m du village, sur 2 hectares de bonne terre, étaient semés, blé, seigle, pommes de terre, haricots, betteraves. Le grain était monté au moulin de Cotavières situé à un quart d'heure d'ici. Il y avait quelques vignes et beaucoup de pommiers. François avait un broyeur à pommes pour le cidre.

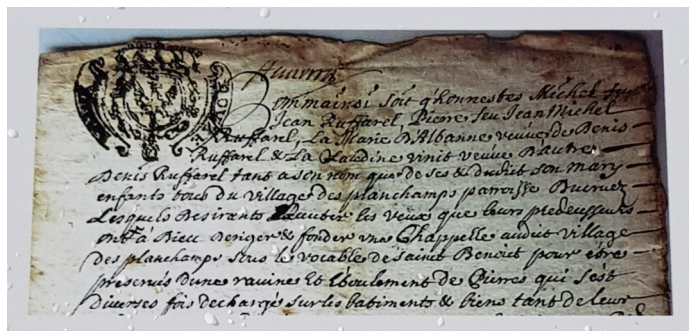
Terre et bêtes étaient les seules ressources. Des câbles facilitaient le transport des « barrions » de foin et des troncs et servaient de tyrolienne pour les plus courageux.

Planchamp était alimenté en eau par 2 sources ; l'une coulait en cascade appelée « le p'chieu » ou « le pisseur », l'autre dénommée le « petit ruisseau » qui descendait du Col de la Madeleine, passait près du four et sous ma chambre qu'il inondait parfois de ses débordements. Ni eau potable, ni électricité, ni robinet au village. Mon grand père buvait l'eau du Bugeon. Seul Gégène s'était fait installer plus tard une ligne électrique.

La lessive se faisait tous les 3 mois environ ; les femmes récupéraient la cendre dans le four, la tamisaient, la faisaient bouillir et refroidir jusqu'au lendemain. Une plante nommée la saponaire servait de savon, elle était cueillie, bouillie, décantée. Après avoir été rincé au ruisseau, battu et tordu, le linge séchait dans les prés.

Le dimanche c'était la messe aux Covatières ou à Notre dame du Cruet, Dans les années 1940, les veillées se passaient dans les écuries. Les enfants descendaient à l'école communale et quelquefois, leurs mamans étaient obligées de les précéder pour faire la trace sur le chemin.

François Rencurel est décédé en 1950. Jusqu'en 1955, les terres ont été cultivées, les prés fauchés par les Cruelins puis petit à petit abandonnés et la nature a repris ses droits. Les glissements de terre et les infiltrations ont eu raison des dernières maisons. »



La chapelle Saint Benoit aujourd'hui disparue (on ignore son emplacement exact) : extrait de l'acte notarié du 25 Novembre 1724

Relevé par Josette Limousin

Nécrologie

Un nouveau sociétaire nous abandonne



Il n'aura guère survécu à son ami Félix. Moins de deux semaines plus tard, Noël Blanchoz, grand spécialiste du Thyl dont il avait épluché les actes de baptêmes, mariages et sépultures, le rejoignait tout là-haut. Un gardien scrupuleux des archives de la commune rattachée, un fidèle de nos Assemblées Générales et autres conférences qui va bien nous manquer.

Jean marc Dufrenoy